



Direction des
Ressources Humaines

Arrêté n°044-2021

La Présidente de l'UBS arrête :

Article unique :

La composition de la commission ad-hoc de l'UBS pour le recrutement d'un enseignant contractuel du second degré – campagne 2021 est fixée comme suit :

Poste à pourvoir	Commission
Enseignant Contractuel 2 nd degré « Anglais » UFR SSI N° 0402-2	<p>➤ Président : Philippe LEGRAND, PRCE et représentant du doyen de l'UFR SSI</p> <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Catherine KERBRAT-RUELLAN, VP relations académiques➤ Gaëlle BOIS, PRAG➤ Serge REBOIS, PRAG➤ Isabelle SOULETIS, PRCE

Fait à Lorient, le 12 mai 2021

La Présidente,

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 17/05/2021
Qualité : La Présidente

